

ANNEXE 2



Mouvement National à gestion déconcentrée - Phase inter-académique - Rentrée 2021
« Fiche-navette » : vérification barème

A utiliser par les agents en cas de désaccord avec l'affichage des barèmes publiés sur SIAM

Les demandes de modifications sont à adresser, par mèl, au bureau de gestion DPE de votre discipline, via l'établissement, entre le 11 et le 27 janvier 2021, accompagnées des pièces justificatives nécessaires à l'examen de la demande.

CPE/PsyEN : ce.dpe-b1@ac-rennes.fr

PLP et disciplines technologiques et professionnelles + technologie : ce.dpe-b2@ac-rennes.fr

Lettres, Philo, Histoire Géo, Documentation : ce.dpe-b3@ac-rennes.fr

Maths, Sc Physiques, SVT, SES, Arts Plastiques, Ed Musicale : Ce.dpe-b4@ac-rennes.fr

EPS et Langues : ce.dpe-b5@ac-rennes.fr

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

Nom et Prénom du candidat au mouvement :

Corps – Grade – Discipline :

Etablissement d'affectation :

Adresse mèl à utiliser pour la réponse :

↓ **COCHEZ les rubriques concernées par la demande.**

Eléments de barème	Question / Réponse
Préciser le n° du vœu sur lequel porte le désaccord	
Echelon	
Ancienneté de poste	
Reclassement stagiaire	
Stagiaire	
Rapprochement de conjoints	
Années de séparation	
Enfants	
Priorité handicap	
Sportif de haut niveau	
Autorité parentale conjointe	
Parent isolé	
Mutation simultanée	
Réintégration	
Vœu sur les DOM	
Vœu préférentiel	
Education prioritaire	
Autre	

Fait à

le

signature de l'agent